

# 'Le « dumping carcéral » fâche

EMPLOI Le travail faiblement rémunéré des détenus ferait de l'ombre aux indépendants

► Près de 5.000 personnes travaillent en prison.

► Elles peuvent gagner jusqu'à 450 euros par mois.

Les détenus belges qui travaillent dans les établissements carcéraux sont payés en moyenne autour d'un euro de l'heure. A ce prix, on conçoit qu'il soit difficile pour les indépendants de rivaliser.

Concurrence déloyale ? Le SDI, le syndicat des indépendants et des PME, prend pour preuve une affiche publicitaire placardée sur la prison de Marche et sur laquelle on peut lire : « Pour vos travaux, faites appel à la prison ».

« On ne cherche pas à critiquer le travail des détenus. La réinsertion par le travail est une chose louable, explique Jean-François Dondelet, secrétaire politique du syndicat. Le problème est que de nombreux entrepreneurs ne peuvent pas s'aligner sur les prix pratiqués en prison. Nous voulions sensibiliser la population. »

Si les salaires des détenus sont si peu élevés, c'est parce qu'il ne s'agit pas de rémunération à proprement parler, mais bien de « gratifications ». « Les détenus n'ont pas de contrat de travail : une loi de 2005 l'interdit. Qui dit pas de contrat de travail, dit pas de sécurité sociale ni de cotisation pour les pensions », explique Philippe Mary, professeur de criminologie à l'ULB.

« Cela dit, la concurrence des prisons sur le marché n'est pas nouvelle. Déjà au 18<sup>e</sup> siècle, la prison de Gand avait dû fermer ses infrastructures de travaux. Les

ouvriers libres s'étaient insurgés de la concurrence. Et le problème revient avec régularité depuis lors. »

## Pour la prison ou le privé

Le travail en prison peut revêtir plusieurs formes. « Il y a les détenus qui travaillent pour les sociétés et les entrepreneurs, explique Jean-Marc Boumal, fonctionnaire responsable de la régie du travail pénitentiaire du SPF justice. Ils peuvent réaliser des travaux de cartonnage, d'emballage de conditionnement, etc. L'administration pénitentiaire fournit les locaux et l'entreprise le matériel. Ensuite, il y a les formations rémunérées à différents métiers. Ensuite viennent les ateliers de production où est produit le matériel destiné aux autres prisons du pays. Comme les barreaux, les portes blindées, ou encore les uniformes carcéraux. Enfin il y a les travaux domestiques et d'entretien de la prison, comme le nettoyage, la cantine, etc. »

En tout, quelque 5.000 détenus sur plus de 11.000 travaillent en prison dans le pays. Seuls 1.700 d'entre eux travaillent pour des entrepreneurs extérieurs, et ils sont environ 400 à travailler pour les prisons, dans les ateliers. « Les entreprises sont assez frieuses pour deux raisons, analyse Philippe Mary. Tout d'abord, la crainte est élevée que les travailleurs dans les prisons ne soient guère motivés. On peut en effet se demander si des rémunérations si basses n'ont pas un impact sur la productivité. Ensuite les entreprises craignent pour leur image de marque. L'univers carcéral n'est pas bien vu et sus-

cite des inquiétudes. Ainsi la marque d'équipement de tennis Donnay est restée très discrète quand les cordages de ses raquettes étaient faits en prison. »

Le Musée de la céramique d'Andenne a fait appel en 2010 aux détenus de la prison d'Andenne pour numériser leur catalogue. « C'est le ministère de la

Justice qui nous a contactés, explique Renée Sloomackers, conservatrice adjointe du musée. L'expérience s'est très bien passée. Tant au niveau des délais que de la qualité du travail. On sentait qu'ils auraient souhaité que d'autres partenariats soient mis en place, mais nous n'avons plus eu besoin de leurs services par la suite. » Un exemple du démarchage du service public pour dénicher des contrats.

Jean-Marc Boumal partage le constat : « Les partenaires sont rares. Et nous subissons également la concurrence. Celle du travail adapté (pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, NDLR) ou des travailleurs venus des pays de l'Est. » ■

THOMAS CASAVECCHIA

## ÉPINGLE

### La réinsertion : en théorie

Le mot semble être le leitmotiv de l'ensemble du monde carcéral en Belgique : la réinsertion. « La réinsertion, c'est dans le discours, pas dans la pratique, constate Philippe Mary, professeur de criminologie à l'ULB. L'écrasante majorité de la population carcérale est très pauvre. De plus, entre 40 et 60 pour cent des détenus sont au chômage. Pour ceux qui ont du travail, ils ont une formation de base dans des métiers qui demandent peu de qualifications. Enfin, quand ils sortent de prison, leurs compétences sont peu utiles par ces temps de crise. Par ailleurs, ils sortent avec un casier rempli et n'ont plus de certificat de bonne vie et mœurs. Leur chance de trouver un emploi est quasi nulle. »

TH.CA.

**EN CHIFFRES**

**3 à 4  
millions**

d'euros. C'est le bénéfice moyen annuel que rapporte le travail en prison. Cet argent sert à payer et à former les travailleurs. Il est réinvesti dans les prisons.

**1 million**

d'euros, issu de ces bénéfices, rentre ensuite directement dans les caisses de l'État chaque année.

**260 euros**

C'est le salaire mensuel moyen d'un prisonnier qui travaille dans un atelier.

**150 euros**

C'est le salaire mensuel moyen d'un détenu qui travaille dans le service d'entretien de la prison.

**5 euros**

C'est ce que paye une entreprise par heure de travail par « ouvrier carcéral ».